



3-5-5 papier

N° DEL 2020.12.09/187

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS N°20  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DÉCEMBRE 2020**



**Thème : SPORTS**

**Objet : Secours sur  
piste – Tarifs  
facturation de la saison  
2020-2021.**

**Convocation :**

**Date :** 03/12/2020

**Affichage :** 03/12/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 29

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

**Étaient représentés :**

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN, Aurélie POYAU.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**Rapporteur : Patrick MICHEL**

Selon l'article L 2321-2, 7 du Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droits une participation aux frais qu'elles ont engagés lors d'opérations de secours consécutives à la pratique d'activités sportives ou de loisirs. Elles déterminent les conditions dans lesquelles s'effectue cette participation, qui peut porter sur tout ou une partie des dépenses.

Il convient donc de définir les tarifs de facturation de ces prestations aux bénéficiaires des secours sur pistes ou à leurs ayants droit.

### **TARIFS 2020/2021**

<b>PRESTATIONS SCV</b>	<b>Tarifs 2019/2020</b>	<b>Tarifs 2020/2021</b>
Front de neige – Petits soins Accompagnement	46 €	46 €
Tarif horaire scooter	94 €	94 €
Zone rapprochée	287 €	287 €
Zone éloignée	506 €	506 €
Hors-piste proximité	1001 €	1001 €
Tarif horaire machine	248 €	248 €
Secouriste jour/h	47 €	47 €
Secouriste nuit/h	71 €	71 €
<b>TRANSPORT</b>		
Ambulance vers CH Briançon	-	223 €
Ambulance vers CM St Chaffrey	175 €	196 €
VSL vers CH Briançon	103 €	122 €
VSL vers CM St Chaffrey	-	108 €
Ambulance vers CM La Salle les Alpes	223 €	117 €
VSL vers CM La Salle les Alpes	122 €	74 €
Ambulance vers Monêtier les Bains	228 €	143 €
VSL vers CM Monêtier Les Bains	127 €	82 €
Hélicoptère HBG-France/minute de vol (pour les zones éloignées)	60 €	60 €

<b>TRANSPORT POMPIERS</b>	<b>Tarifs Du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Tarifs Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>
<b>VSAB pompiers</b> entre 22 h et 8 h (carence privée)	314 €	318 €
<b>VSAB pompiers</b> entre 8 h et 22 h (carence privée)	245 €	265 €

**Ceci exposé,**

**Vu** les travaux de la commission Vie quotidienne - Jeunesse & sports, réunie le 1<sup>er</sup> décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'appliquer ces dispositions aux frais engagés par la commune de Briançon à l'occasion des dites opérations de secours effectuées sur le territoire du domaine skiable délégué à SCV Domaine Skiable, et consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs, en particulier le ski alpin, nordique, de randonnée ainsi que toute discipline de glisse sur neige assimilée telle que le monoski, le surf et autre, connue ou non connue et à venir. Il en sera de même pour les raquettes, la marche ou la randonnée, le parapente ou autre activité de loisirs sur le domaine skiable ;
- Que les missions de secours sur le territoire de la commune s'effectuent dans le cadre des plans de secours communal et départemental ;
- Que les diverses prestations effectuées par les prestataires pour le compte de la commune et donnant lieu au remboursement des frais puissent comprendre :
  - les premiers soins aux blessés relevant de pratiques de secours de base, à l'exclusion de tout usage de matériel médical dont l'utilisation à ce jour n'est pas rendue obligatoire à ce stade des soins (victimes d'accidents et ou de malaises),
  - le conditionnement des blessés (immobilisation/préparation transport),
  - l'évacuation et le transport des blessés par tout moyen approprié aux circonstances et aux lieux de sauvetage (traîneau, barquette, chenillette, véhicules ou autres) du lieu de prise en charge jusqu'au moyen de transport terrestre ou aérien,
  - la mise en place de tous moyens liés à une opération de recherche ou de secours ;
- Que les frais de secours soient facturés selon les tarifs d'évacuation secours sur pistes tels que mentionnés ci-avant ;
- D'adopter les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2020/2021 tels que mentionnés ci-avant ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2020.12.09/187

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Arnaud MURGIA.

